

Dispensation à domicile d'oxygène

Novembre
2022

Aide à la complétude

Démarches-simplifiees.fr permet de dématérialiser des démarches administratives grâce à un générateur de formulaires et une plateforme d'instruction de dossiers. Il s'agit d'une application en ligne hébergée et maintenue par la direction interministérielle du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) et mise à disposition de l'ensemble des organismes publics.

Concernant la dispensation à domicile d'oxygène à usage médical, un formulaire a été créé en vue des demandes d'autorisation.

1. SE CONNECTER À DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES.FR

Pour vous connecter à Démarches Simplifiées et pour trouver le formulaire à compléter, il faut cliquer sur le lien mis à disposition sur le site de l'ARS ARA.

Vous pouvez vous connecter à la plateforme de Démarches Simplifiées en entrant le mail et le mot de passe utilisé pour la création de compte ou en utilisant France Connect.

Dans le cas où vous rencontreriez des difficultés de connexion, nous vous invitons à prendre directement contact avec la plateforme Démarches Simplifiées (utilisation du formulaire « Contactez-nous » sur le site internet de Démarches Simplifiées). Vous pouvez également contacter l'ARS dans le cas où le problème persisterait.

2. CONSIGNES GÉNÉRALES DE REMPLISSAGE

Tous les documents doivent être intégrés sur la plateforme, aucun document envoyé par mail ou par voie postale ne saurait être pris en compte dans le dossier.

Ajouter un nouveau document en pièce jointe écrase l'ancien. Pour insérer plusieurs documents en pièce jointe, il convient de fusionner les dossiers au format PDF.

Merci d'accorder une attention particulière à la qualité graphique des documents (lisibilité, couleur si nécessaire, documents dans le bon ordre et à l'endroit).

Dossier de demande d'autorisation	Pour le remplissage du dossier de demande, utiliser une police et une couleur différentes pour une meilleure lisibilité
Statuts de la personne morale	L'objet de la personne morale doit au moins comporter l'activité de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical
KBIS ou attestation de déclaration en préfecture	En fonction du statut de société ou d'association
Carte indiquant l'aire géographique desservie et les villes limitant cette aire	Document établissant que le rayon d'intervention depuis le site de rattachement n'excède pas 3 heures de route Document lisible
Document justifiant que la personne morale dispose de droits sur le local	Titre de propriété, promesse de vente, contrat ou promesse de bail. La destination du local doit préciser le stockage d'oxygène (gazeux, liquide)
Plan de masse et plan côté détaillé des locaux faisant apparaître les flux (personnel, matériel sale / matériel propre) avec photos	Pour le site de rattachement et les sites de stockage annexes Mentionner la superficie des différentes pièces. Plan détaillé des locaux, des lieux de stockage de l'oxygène et des dispositifs médicaux, en indiquant les circuits du matériel sale/matériel propre Photos éventuelles
Organigramme du site de rattachement	Mentionnant l'ensemble du personnel du site de rattachement (le personnel de gestion, les techniciens, les pharmaciens ...) Détaillé et daté
Décision de l'organe compétent de la personne morale portant désignation du pharmacien responsable de la dispensation et/ou des pharmaciens adjoints	Document daté et signé

Contrat de travail du pharmacien responsable et, le cas échéant, des adjoints	Mentionnant le temps de travail hebdomadaire sur chaque site de rattachement
Certificat d'inscription à l'ordre OU attestation sur l'honneur que le pharmacien s'inscrira à l'ordre à l'issue de l'autorisation	
Attestation de suivi de la formation en oxygénothérapie suivie par le pharmacien responsable et ses adjoints	
Procédure relative à l'analyse de risque effectuée par le pharmacien	
Contrats de sous-traitance (le cas échéant)	
Liste des procédures mises en œuvres pour respecter les bonnes pratiques	
Procédure de gestion de l'urgence et de la continuité des activités (permanence téléphonique joignable 24h/24, 7j/7 et intervention au domicile du patient si nécessaire)	
Procédure de formation du personnel (y compris du pharmacien responsable)	
Procédure d'habilitation du personnel	
Procédure de réception de l'oxygène médicinal en provenance des fabricants et des distributeurs en gros de gaz à usage médical, ainsi que des dispositifs médicaux et accessoires en provenance de tout fournisseur	

Procédure de dispensation périodique au patient	
Procédure de visite pharmaceutique	
Procédure de visite à domicile des techniciens	
Procédure d'installation du matériel au domicile du patient	
Procédure de nettoyage et la désinfection du matériel	
Procédure de gestion des retraits /rappels de lot ou de dispositif médical/équipement associé à la délivrance de l'oxygène à usage médical.	